

Fédération des cabinets intermédiaires : « Notre projet fait sens, notre voix porte aujourd'hui »

14 DÉCEMBRE 2021

INTERVIEWS (/INTERVIEWS/HTML)



(/interviews/72611-federation-cabinets-intermediaires-notre-projet-fait-sens-notre-voix-porte.html)

Créée il y a un an, la Fédération des cabinets intermédiaires ou FCI entend représenter les cabinets d'audit et d'expertise comptable de taille intermédiaire. Quitterie Lenoir et Nicolas Priest, Co-Présidents de la FCI, répondent aux questions du Monde du Chiffre à ce sujet.

Qu'a fait la FCI ces douze derniers mois ?

Cette première année d'action a été riche et intense pour la FCI qui a pris sa place dans le paysage économique. A l'occasion de chaque entretien avec les décideurs économiques et les pouvoirs publics, l'accueil a été excellent. La FCI était attendue, notre projet fait sens, notre voix porte aujourd'hui. Parce qu'elle est apolitique et maille l'ensemble du territoire, la légitimité de notre fédération est reconnue par le monde politique et économique. Nous nous inscrivons désormais dans le long terme car nous avons les moyens, en tant que cabinets de taille intermédiaire, d'agir sur l'évolution des choses et sur l'avenir de nos deux métiers, audit et expertise comptable.

Les sujets d'action sont nombreux et nous allons continuer à défendre les intérêts de nos adhérents : information extra-financière, réglementation et digitalisation de l'expertise comptable, défense du co-commissariat aux comptes, révision de la réforme européenne de l'audit... Notre feuille de route et notre ligne de conduite sont claires : défendre nos cabinets, garantir notre indépendance et notre déontologie, servir avec compétence l'intérêt général.

Quelle est la place prise par les cabinets de taille intermédiaire dans l'audit des ETI et grandes entreprises ?

Les cabinets intermédiaires sont au cœur de l'économie et de la finance. Ils sont des acteurs de proximité indispensables. Dans les ETI, leur place est importante pour deux raisons : leur identité et leur proximité. Ils ont une culture analogue, par nature, car ce sont eux-mêmes des ETI. Ils partagent une identité commune permettant une bonne compréhension du management et des enjeux de ce type d'entreprise. Les cabinets de taille intermédiaire sont, par ailleurs, implantés géographiquement près de leurs clients, dans les territoires, et se situent ainsi dans une relation durable et permanente.

Acteurs indépendants au service de l'intérêt général, ils ont un rôle essentiel à jouer dans les démarches des entreprises face aux enjeux sociétaux et environnementaux. En effet, pour rester attractives, les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent s'engager sur ces sujets. En revanche, leurs bonnes intentions ne doivent pas être dévoyées à des fins différentes. Il faut donc que le commissaire aux comptes soit le garant de ces pratiques et de la communication associée. Les cabinets intermédiaires sont en première ligne pour relever ce défi. Ils sont également dans une démarche de conquête au niveau des plus grandes entreprises car ils se sont structurés dans le temps et sont de plus en plus aptes à auditer les plus grandes entreprises.

En France, le co-commissariat aux comptes favorise la résilience du marché par l'émergence et le renforcement d'acteurs alternatifs aux grands réseaux. Cette pratique est d'autant plus efficace qu'il existe une pluralité d'acteurs apportant richesse et diversité dans les approches et les comportements, solidité et rigueur dans les positions techniques. Seuls, les cabinets indépendants sont en mesure de répondre à ces besoins, il est important que les acteurs de la certification des entreprises en prennent conscience et favorisent l'accès au marché pour des acteurs alternatifs.

Comment voyez-vous l'avenir de ces structures sur le volet expertise comptable ?

L'enjeu à court terme pour les cabinets d'expertise comptable est la maîtrise de la facture électronique et plus largement la digitalisation des cabinets. Avec la dématérialisation des échanges comptables, l'expert-comptable est plus que jamais un acteur incontournable pour l'entreprise et les pouvoirs publics puisqu'il intégrera, sécurisera et maîtrisera la donnée. La facture électronique est certes un défi mais surtout une opportunité pour l'avenir de nos cabinets et collaborateurs.

L'enjeu à plus long terme reste celui de la réglementation et plus précisément l'étendue des activités réservées aux experts-comptables. Le métier le moins réglementé est celui de l'expertise comptable. Pour autant, cette réglementation garantit un savoir-faire, un niveau de

qualité, une formation et un accompagnement reconnus et parfaitement adaptés aux besoins des entreprises françaises.